



Convoqué au commissariat dois je posé des congés?

Par **Gus65**, le **21/09/2016** à **13:08**

Bonjour et merci par avance aux bénévoles qui je l'espère répondront à ma question. Suite à une agression que j'ai subi, j'ai RDV, fixé par le commissariat pendant mes heures de travail. Dois-je systématiquement poser des jours de congés pour justifier de mon absence au travail? Dans la négative que dois-je fournir comme pièce justificative?

Par **Lag0**, le **21/09/2016** à **13:13**

Bonjour,
A voir avec votre employeur s'il accepte que vous vous absentiez.
Comme c'est l'employeur qui fixe la date des congés, il n'a pas obligation de vous en fixer un pour ce jour là...

Par **Gus65**, le **21/09/2016** à **13:36**

Il accepte que je m'absente, mais me demande de poser un congé (ce que je comprends). Mais vu que je viens d'être embauché (15 jours seulement), je prends des congés que je n'ai pas encore "gagnés". Puis-je "obliger" le commissariat à me convoquer en dehors de mes heures de travail? (Ils sont toujours overbookés...)

Par **Visiteur**, le **21/09/2016** à **14:01**

Bjr à vous,
Le mieux est d'appeler au commissariat, la personne qui s'occupe de votre dossier, vous aurez la réponse !